



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protheses dentaires

Question écrite n° 48886

Texte de la question

Mme Marie-Fanny Gournay attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les conditions difficiles que connaissent les laboratoires de prothèse dentaire. En effet, les prothésistes dentaires sont les seuls fabricants de ces dispositifs et en assument l'entière responsabilité. Ces derniers, rappelant qu'ils fabriquent ces dispositifs médicaux sur mesure, contestent l'obligation d'un marquage CE sur leur production. Par ailleurs, ils s'étonnent et s'inquiètent que les pouvoirs publics ne tiennent pas compte des recommandations énoncées par le Conseil national de la consommation (avis du 13 décembre 1994). Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux inquiétudes légitimes de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Gournay Marie-Fanny](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48886

Rubrique : Matériel medico-chirurgical

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1039